

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

**Arrêté du 20 octobre 2009 modifiant l'arrêté du 7 juillet 2008
portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales**

NOR : SASH0931023A

La ministre de la santé et des sports,
Vu le code de la santé publique, notamment l'article D. 4381-3 ;
Vu le décret n° 2007-974 du 15 mai 2007 relatif au Haut Conseil des professions paramédicales ;
Vu l'arrêté du 7 juillet 2008 modifié portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 7 juillet 2008 est modifié comme suit :

*Au titre des représentants des fédérations d'employeurs
d'établissements de santé publics et privés*

Supprimer : « Khalida Benzidoun, Fédération de l'hospitalisation privée (suppléant). »

Ajouter : « Etienne Vigouroux, Fédération de l'hospitalisation privée (suppléant). »

*Au titre des représentants des professions
ou groupes de professions*

Supprimer : « Sylvie Van Den Berghe, Association nationale des techniciens en analyse biomédicale (suppléant). »

Ajouter : « Christophe Feigueux, Association nationale des techniciens en analyse biomédicale (suppléant). »

Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 20 octobre 2009.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement simultané de la directrice
de l'hospitalisation et de l'organisation des soins :
*L'adjoint à la sous-directrice des ressources
humaines du système de santé,*

L. GRAVELAINE